



**Interprofession de la vigne et des vins suisses
Branchenverband Schweizer Reben und Weine**

Belpstrasse 26, 3007 Berne, tel.: 031 398 52 60, fax 031 398 52 61
TVA : CHE-368.340.568

RECOMMANDEE

Office fédéral de l'agriculture
Monsieur Bernard Lehmann
Directeur
Mattenhofstrasse 5
3003 Berne

Berne, le 19 mai 2014

Demande d'extension de la mesure d'entraide aux non-membres décidée par l'Interprofession de la vigne et des vins suisses (IVVS) pour 2015 à 2017

Monsieur le Directeur,

Vous trouvez ci-dessous notre demande d'extension 2015 – 2017 pour la mesure d'entraide "Promotion des vins suisses" que notre assemblée des délégués du 14 mai 2014 a entérinée.

1. Interprofession de la vigne et des vins suisses (IVVS)

L'IVVS est une association au sens des articles 60ss CCS. Elle a pour but principal la sauvegarde des vignobles et des vins suisses, notamment par la progression des parts de marché en Suisse et à l'étranger. Elle concentre son activité sur (article 2 des statuts) :

- la promotion et le marketing en Suisse et à l'étranger – cette activité peut être déléguée à un autre organisme – un cahier des charges en définit les conditions (article 8, dernier tiret des statuts);
- l'observation du marché et des prix;
- la défense de la consommation des vins suisses;
- l'obtention de l'extension de mesures d'entraide de la Confédération et l'application des tâches qui y sont liées.

L'IVVS compte dix membres (article 3 des statuts), dont les six interprofessions cantonales (supra-cantonales pour la Suisse alémanique et les Trois-lacs) suivantes :



Interprofession de la vigne et des vins suisses Branchenverband Schweizer Reben und Weine

Belpstrasse 26, 3007 Berne, tel.: 031 398 52 60, fax 031 398 52 61

TVA : CHE-368.340.568

- Interprofession de la vigne et du vin du Valais (IVV)
- Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV)
- Interprofession du vignoble et des vins de Genève (IVVG)
- Interprofession vitivinicole des trois lacs (I3Lacs)
- Interprofessione della vite e del vino ticinese (IVVTI)
- Branchenverband Deutschschweizer Wein (BDW)

ainsi que les quatre organisations professionnelles nationales :

Production

- Fédération suisse des vignerons (FSV)
- Association suisse des vignerons-encaveurs indépendants (ASVEI)

Encavage

- Association nationale des coopératives vitivinicoles suisses (ANCV)
- Société des encaveurs de vins suisses (SEVS).

2. **Mesure d'entraide dont l'extension est demandée**

Bilan 2011-2013

Swiss Wine Promotion (SWP) s'est fixé des objectifs ambitieux tant sur le marché national qu'à l'export au travers d'une stratégie qualité et commence à récolter les fruits du succès grâce aux nombreux projets et partenariats mis en place depuis plus d'une année. Il est donc vital pour l'avenir de la filière de continuer à bénéficier du soutien de l'OFAG et de la branche par le biais de la force obligatoire, afin de ne pas bloquer la progression réalisée.

La campagne de publicité "Un SAVOIR-FAIRE SUISSE" a permis d'améliorer substantiellement l'image des vins suisses. En effet, dans le cadre de l'étude MIS-Trend effectuée en 2013, l'une des questions posées était la suivante : "Pouvez-vous me citer spontanément trois régions viticoles ? " Il en ressort que le degré de notoriété spontanée des vins suisses, c'est-à-dire sans la lecture de la liste des régions viticoles à la personne interrogée, est passé de 78 % en 2008 à 85 % en 2013. Nous atteignons même une notoriété totale assistée de 100 %, en occupant la 3^{ème} position, soit juste derrière la France et l'Italie. Les circonstances de consommation évoluent et nous constatons que les gens boivent moins mais mieux. La proportion de ceux qui boivent principalement du vin suisse est également en augmentation. La France, l'Italie, l'Espagne et le Nouveau Monde perdent des consommateurs réguliers par rapport aux vins suisses. Nous progressons également au niveau de l'hôtellerie et de la restauration (HORECA) en termes de préférence de consommation. Les ventes de vins suisses en grande distribution continuent aussi de progresser, puisque 42 % en 2013 (vs 38 % en 2008) achètent tout ou partie de leurs vins suisses dans une grande surface. Il est également notable que la perception de qualité des vins suisses est en nette progression, puisque 50 % pensaient en 2008



Interprofession de la vigne et des vins suisses Branchenverband Schweizer Reben und Weine

Belpstrasse 26, 3007 Berne, tel.: 031 398 52 60, fax 031 398 52 61
TVA : CHE-368.340.568

que le prix des vins suisses était justifié pour 58 % en 2012. Pour terminer, les raisons d'acheter du vin suisse ont progressé sur la qualité (de 30 % en 2008 à 53 % en 2013), la défense de la production locale (de 57 % en 2008 à 65 % en 2013) et le rapport qualité/prix (de 16 % en 2008 à 32 % en 2013).

Stratégie vitiviniculture "Suisse qualité 2020"

La mesure d'entraide dont nous demandons l'extension est une mesure phare de la stratégie "Suisse qualité 2020" élaborée par l'IVVS entre août 2013 et mai 2014. Cette stratégie a fait l'objet d'une large consultation des organisations membres de l'IVVS et a rencontré un appui professionnel très large. Pour preuve, la décision, par 29 voix contre une, des délégués de l'IVVS, en date du 14 mai, pour soutenir cette stratégie que nous souhaitons mettre en œuvre par étape. La première étape étant de consolider la promotion des vins suisses via SWP et son programme 2015-2017, comprenant nouvellement la création en cours d'un Observatoire suisse des vins.

Vous trouvez ci-dessous le contenu de la stratégie "Suisse qualité 2020" :

Objectifs

- Croissance du produit brut de la vitiviniculture suisse
- Vente annuelle de 110 millions de litres : prioritairement en dépassant 40 % de part de marché en Suisse, ainsi qu'en exportant à long terme 5 % du volume produit (doublement à court terme), notamment avec des vins de haute valeur ajoutée
- Vignoble de quelque 15'000 hectares maintenu
- La notion de qualité comprend le niveau gustatif des vins, la durabilité de la production et le soin à notre paysage viticole

Mesures

- Approvisionnement régulier en volume et qualité des différents segments du marché
- Mise en œuvre d'un observatoire des vins suisses permettant une réelle connaissance des segments et canaux de vente, des valeurs ajoutées et des tendances du marché
- Développement continu de la promotion régionale et de la promotion des vins suisses
- Investir des moyens complémentaires dans la promotion à l'exportation
- Réaliser une "étude sensorielle consommateurs"
- Développement d'un programme de promotion général pour la culture du vin en Suisse et évaluation d'une offre de formation tout public de type "Weinakademie".
- Création d'une marque "vin suisse", notamment pour l'exportation
- Renforcement législatif pour la gestion qualitative de l'offre



Interprofession de la vigne et des vins suisses Branchenverband Schweizer Reben und Weine

Belpstrasse 26, 3007 Berne, tel.: 031 398 52 60, fax 031 398 52 61
TVA : CHE-368.340.568

- Maintenir une formation professionnelle de haut niveau et investir dans la formation continue, en particulier en matière de commercialisation des produits
- Consolider les relations politiques entre la branche et les autorités administratives et législatives

Structures et ressources

- Par le biais des interprofessions régionales, de l'IVVS, de SWP, de l'Association suisse des exportateurs de vins (SWEA) et d'autres partenaires, les compétences sont disponibles pour mettre en œuvre ces objectifs
- Les ressources financières de base sont disponibles. La recherche de nouveaux fonds est nécessaire
- Elargir à terme les compétences statutaires de l'IVVS
- Simplifier à terme les structures professionnelles nationales pour supprimer les doublons.

Programme d'activité 2015-2017 de SWP

Pérenniser les activités mises en place depuis 2012 est l'objectif principal de SWP. Les principaux axes de communication sont les suivants : consommateur final, HORECA, BtoB/Institutions, Grande Distribution et Oenotourisme. La campagne de publicité de presse, affichage (caves ouvertes) et sur les médias sociaux et internet sera activée à chaque période importante (printemps, automne et fêtes de fin d'année). En plus de ces canaux, SWP diffusera un film (plus qu'un simple spot publicitaire) de 90 secondes. Ce film réalisé par Patricia von Ah et Chandra Kurt va créer encore plus de sympathie et d'attachement aux vins suisses, tout en présentant notre vignoble et ses principaux cépages.

Dans le cadre des activités HORECA, le partenariat GaultMillau amène une notoriété très importante et positionne les vins suisses dans un segment haut à très haut de gamme. En plus, SWP a mis en place un partenariat avec "Best of Swiss Gastro", qui fonctionne comme GaultMillau, mais avec un positionnement plus moyen de gamme d'une part, et plus urbain, tendance et jeune d'autre part. La Swiss Wine Week sera continuellement renforcée dans les années à venir, afin d'en faire un vrai rendez-vous pour la gastronomie et les gastronomes.

Le développement de l'axe BtoB est également un axe stratégique et nécessite un engagement humain proportionnellement plus important que pour les autres axes. L'objectif est de convaincre les entreprises suisses ou établies en Suisse de se faire les ambassadeurs de nos vins. SWP les aide à organiser des dégustations, découvertes, etc., tout en les laissant financer ces activités privées. Pour finir, SWP travaille étroitement avec les régions, HES Tourisme en Valais et Suisse Tourisme, afin de pouvoir proposer des "packages" aux acteurs souhaitant organiser des visites et découvertes de nos vins et de notre patrimoine viticole.

SWP continue également de mettre en place des activités, événements ponctuels tels que la Digital Wine Communication Conference ou la X-Mas-Party du Cercle des



Interprofession de la vigne et des vins suisses Branchenverband Schweizer Reben und Weine

Belpstrasse 26, 3007 Berne, tel.: 031 398 52 60, fax 031 398 52 61
TVA : CHE-368.340.568

Auteurs et Ecrivains du vin. SWP saisit les opportunités qui se présentent et contribuent à améliorer notre notoriété tant en Suisse qu'à l'étranger. L'étroite collaboration avec la SWEA semble de plus en plus importante et SWP communiquera donc aussi les activités communes mises en place comme Prowein à Düsseldorf et l'organisation de voyages pour journalistes et sommeliers.

En ce qui concerne la nouvelle ligne graphique et la nouvelle campagne de communication, l'objectif de SWP est de permettre aux régions d'utiliser une seule et même ligne graphique à terme, ce afin d'aider le consommateur final à mieux comprendre que nous sommes certes plusieurs régions/cantons, mais in fine une seule et même marque, Swiss Wine. SWP tient à maintenir l'indépendance des régions, tout en renforçant la marque générique.

Financement

Les contributions, fixées en 2011 à 0.455 centime au m² (CHF 0.00455) pour la production, et à 0.55 centime au kilo de raisin (CHF 0.0055) pour l'encavage, sont maintenues (voir PV de l'AD IVVS du 14 mai 2014).

Afin de tenir compte de la réalité, les années de référence retenues pour les cotisations seront celles qui précèdent l'année de l'encaissement, soit les surfaces et volumes publiés dans le rapport "Année viticole 2014" de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) pour 2015. Cette manière de procéder permet de coordonner le prélèvement avec d'autres contributions cantonales perçues par les Interprofessions régionales, respectivement par les cantons. Elle facilite ainsi les travaux en limitant la bureaucratie.

Les fonds propres nécessaires au financement s'élèvent en moyenne à env. 1.25 mio de francs suisses (pour 2014, il s'agira d'env. 1 mio de francs, compte tenu de la faible récolte 2013). Les fonds propres seront perçus par les interprofessions cantonales (supra-cantonales pour la Suisse alémanique et les Trois Lacs). Celles-ci peuvent charger une organisation ou une fiduciaire de procéder à l'encaissement.

Par ailleurs, il faut s'attendre à ce que l'Ordonnance sur l'extension des mesures d'entraide des interprofessions et des organisations de producteurs (OIOP) prévoie que les non-membres soient libérés de l'obligation de payer ces contributions lorsque le canton, une interprofession ou une organisation cantonale perçoit des contributions en faveur de la promotion auprès de tous les acteurs, selon ses propres dispositions.

Les contributions encaissées seront dans leur intégralité affectées à la campagne nationale de promotion (selon programme d'activité 2015-2017 de SWP) et à l'Observatoire suisse des vins.

Il est proposé qu'aucune cotisation ne soit perçue auprès des non-membres lorsque le montant est inférieur à dix francs, ceci afin de limiter les charges administratives.

Lors de l'encaissement, les non-membres seront orientés sur le fait que les vins vendus directement au consommateur final par le producteur ne sont pas soumis à cette contribution. La preuve officielle doit être apportée par une fiduciaire ou par le canton.

Etant donné que l'IVVS confie la mise en œuvre de la campagne à SWP et que les fonds réunis par les interprofessions sont utilisés par SWP, le contrôle de l'affectation de ces fonds sera assuré par le même organisme qui contrôle déjà aujourd'hui les



Interprofession de la vigne et des vins suisses Branchenverband Schweizer Reben und Weine

Belpstrasse 26, 3007 Berne, tel.: 031 398 52 60, fax 031 398 52 61
TVA : CHE-368.340.568

mouvements financiers de cette organisation, à savoir actuellement BfB Fidam Révision SA à Renens ou, à défaut, à une autre fiduciaire officiellement reconnue. La mesure de l'impact des opérations promotionnelles se fait par le biais de Swiss Wine Marketing Sàrl à Genève.

Extension

Une extension de la mesure est nécessaire pour exclure toute resquille et pour garantir les fonds propres nécessaires à la réalisation de la campagne nationale 2015. Elle revêt une grande importance, en particulier en Suisse alémanique. En effet, cette partie de notre pays compte un grand nombre de non-membres. Pour les cantons de Zurich, St-Gall et Thurgovie, ceux-ci représentent entre 18 et 30 % de la surface totale. Ces contributions manquantes constituent un montant d'environ 25'000 francs (voir annexe). L'extension est donc extrêmement importante, d'abord en Suisse alémanique, mais aussi pour le reste de la Suisse vu le fort risque de "contagion".

Ainsi, si l'extension n'est pas accordée, la mesure d'entraide sera remise en question par les interprofessions et la campagne nationale ne pourra pas se réaliser. Notamment dans la situation de marché actuelle, les mesures nationales de promotion sont dans l'intérêt général de tous les producteurs et encaveurs de vins suisses – qu'ils soient membres ou pas. Il est indéniable que même les opérateurs vendant tout ou partie de leur production directement au consommateur final bénéficient de l'impact de la campagne de promotion. L'image du vin suisse doit durablement être améliorée et la notoriété des vins suisses augmentée. Ce n'est qu'à ce prix-là que la filière vitivinicole suisse réussira à stabiliser, voire durablement augmenter ses parts de marché.

Enfin, sans extension de la mesure, il sera difficile pour l'interprofession de Suisse alémanique d'obtenir de la part des commissaires viticoles les données relatives au litrage et aux surfaces pour facturation des contributions volontaires. De ce point de vue là également, l'extension de la mesure est indispensable.

3. Représentativité

L'IVVS est largement représentative des opérateurs de la branche par le recoupement des organisations nationales et des interprofessions cantonales. Ainsi, d'une part via les FSV, ASVEI, SEVS et ANCV et, d'autre part, les interprofessions cantonales (supra-cantonales pour la Suisse alémanique et les Trois Lacs), qui regroupent la majorité des intervenants de la filière vitivinicole de leur territoire, la représentativité verticale et horizontale se complètent pour atteindre une large représentativité.

Vous trouvez ci-dessous la démonstration de la représentativité des interprofessions cantonales, issue des chiffres de nos organisations membres.

Région / Organisation	Vignerons - encaveurs	Membres	
IP 3 Lacs	316 vignerons	267 vignerons	84%
	161 encaveurs	128 encaveurs	79%
Lac de Bienne	91 vignerons	87 vignerons	96%
	73 encaveurs	73 encaveurs	100%
Vully	90 vignerons	90 vignerons	100%



Interprofession de la vigne et des vins suisses Branchenverband Schweizer Reben und Weine

Belpstrasse 26, 3007 Berne, tel.: 031 398 52 60, fax 031 398 52 61

TVA : CHE-368.340.568

Région / Organisation	Vignerons - encaveurs	Membres	
Neuchâtel	14 encaveurs	14 encaveurs	100%
	135 vignerons	90 vignerons	67%
	74 encaveurs	41 encaveurs	54%

IP de Genève	254 vignerons	254 vignerons	100%
	75 encaveurs	75 encaveurs	100%
		Les contributions de l'IVVG sont obligatoires pour TOUS les opérateurs du canton.	

IP de Suisse alémanique BL, BS, SO ZH SH GR AG TG SG, AR, AI, GL LU, UR, OW, NW, ZG SZ Lac de Thoune-Berne	3'055 vignerons et encaveurs	2'743 vignerons et encaveurs	90%*
	170 vignerons et encaveurs	163 vignerons et encaveurs	94%
	660 vignerons et encaveurs	541 vignerons et encaveurs	82%
	475 vignerons et encaveurs	475 vignerons et encaveurs	100%
	349 vignerons et encaveurs	342 vignerons et encaveurs	98%
	753 vignerons et encaveurs	730 vignerons et encaveurs	97%
	188 vignerons et encaveurs	141 vignerons et encaveurs	75%
	391 vignerons et encaveurs	273 vignerons et encaveurs	70%
	43 vignerons et encaveurs	42 vignerons et encaveurs	99%
	26 vignerons et encaveurs	25 vignerons et encaveurs	99%
	12 vignerons et encaveurs	11 vignerons et encaveurs	94%
			*pondérés sur les surfaces

IP du Valais	380 vignerons (professionnels)	380 vignerons membres FVV	100%
	70 encaveurs	70 encaveurs	100%
	490 vignerons-encaveurs (incl. poly-agriculteurs)	490 vignerons-encaveurs (incl. poly-agriculteurs)	100%
		Env. 4'400 vignerons sont affiliés à la coopérative Provins. Provins est membre de l'IVVS via l'ANCV. Les 490 vignerons-encaveurs sont simultanément producteurs et encaveurs, ils sont dès lors à comptabiliser dans les deux catégories.	

IP du canton de Vaud	3'568 vignerons	2'033 vignerons	57%
	515 encaveurs	370 encaveurs et vignerons-encaveurs	72%
		Les 515 encaveurs (contrôlés par l'OIC) sont également contenus dans les 3'568 vignerons	

IP du Tessin	682 vignerons	413 vignerons	60%
	78 encaveurs	52 encaveurs	67%
		Ne sont pas pris en considération les vignerons travaillant une surface inférieure à 0.25 ha ainsi que les encaveurs encavant moins de 2.5 tonnes. Les membres IVVT représentent le 94% des surfaces et des volumes	

4. Délégués de l'IVVS

Président	Laurent Favre (FSV)
Trésorière	Chantal Aeby Pürro (FSV)
Secrétaire général	Olivier Savoy (SEVS-ANCV)



**Interprofession de la vigne et des vins suisses
Branchenverband Schweizer Reben und Weine**

Belpstrasse 26, 3007 Berne, tel.: 031 398 52 60, fax 031 398 52 61

TVA : CHE-368.340.568

Organisation	Sièges	Délégués Production	Délégués Encavage
IVV	4P, 4E	Pierre-Antoine Héritier Thierry Constantin Raphaël Garcia Daniel Etter Zacharie Pitteloud (suppl.)	Gilles Besse (comité) Jacques Cordonier Olivier Mounir Louis-Bernard Emery Frédéric Rouvinez (suppl.)
CIVV	3P, 3E	François Montet Philippe Herminjard Louis Fonjallaz Gilles Cornut (suppl.) Jean-François Chevalley (suppl.)	Thierry Walz (vice-président, comité) Paul Baumann Tobias Mathier Bernard Bessat (suppl.) Gilbert Hammel (suppl.)
BDW	2P, 2E	Kaspar Wetli (comité) Robin Haug	Thomas Wettach Paul Nett
IVVGE	1P, 1E	Willy Cretegnny	Martin Wiederkehr (comité)
IVVTI	1P, 1E	Rudy Studer	Adriano Petralli (comité)
I3Lacs	1P, 1E	Fabian Teutsch	Nicolas Ruedin (comité, suppl.) Etienne Javet
FSV	2P	Willy Deladoëy Dominique Maigre	
ASVEI	1P	Jean-Denis Perrochet (comité) Beat Kamm (suppl.)	
ANCV	1E		Pierre-Alain Jeannet (comité) Patrick Ansermoz (suppl.)
SEVS	2E		Philippe Varone (comité) André Fuchs Jean-Bernard Rouvinez (suppl.)

P = famille production

E = famille encavage

Les délégués de l'IVVS ont été démocratiquement élus par les organes statutaires des organisations qui la constituent.

5. Décisions et demande d'extension

En date du 14 mai 2014, l'assemblée des délégués de l'IVVS a :

- constaté le quorum à la double majorité des 2/3 (familles production et encavage),
- décidé à l'unanimité de reconduire la campagne de promotion des vins suisses pour les années 2015 à 2017,
- décidé à l'unanimité de maintenir les contributions à 0.455 centime au m² (CHF 0.00455) pour la production, et à 0.55 centime au kilo de raisin (CHF 0.0055) pour l'encavage,
- décidé à l'unanimité de demander la force obligatoire pour la mesure d'entraide, par 25 voix, dont 13 pour la production et 12 pour l'encavage.



Interprofession de la vigne et des vins suisses
Branchenverband Schweizer Reben und Weine

Belpstrasse 26, 3007 Berne, tel.: 031 398 52 60, fax 031 398 52 61
TVA : CHE-368.340.568

Au vu de ce qui précède, l'IVVS demande l'extension de la mesure d'entraide pour les années 2015 à 2017.

6. Mise en œuvre de la mesure

a) Campagne de promotion

L'assemblée des délégués de l'IVVS du 14 mai 2014 a décidé à l'unanimité de confier l'exécution et la mise en œuvre de la campagne de promotion des vins suisses à SWP (voir PV AD IVVS du 14 mai 2014).

b) Prélèvement des contributions

Les modalités du prélèvement des contributions sont décrites au point 2 "Mesures d'entraide dont l'extension est demandée" sous le titre "Financement".

Nous vous remercions de bien vouloir vérifier si toutes les conditions requises à une reconduction de l'extension de la mesure sont remplies et de transmettre notre demande au Conseil fédéral.

Nous restons naturellement à votre disposition pour des renseignements complémentaires.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous présentons, Monsieur le Directeur, nos salutations les meilleures.

INTERPROFESSION DE LA VIGNE ET DES VINS SUISSES (IVVS)

Laurent Favre, président

Chantal Aeby Pürro, trésorière

Annexes :

- Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 14 mai 2014 (vous parviendra dans les meilleurs délais)
- Lettre du BDW du 11 avril 2014



Bundesamt für Landwirtschaft
Mattenhofstrasse 5
3003 Bern

Wädenswil, 14. April 2014

Allgemeinverbindlichkeit der Absatzförderungsmassnahmen im Weinbau
gemäss Verordnung über die Ausdehnung der Selbsthilfemassnahmen von Branchen- und
Produzentenorganisationen; VO 919.117.72

Sehr geehrte Damen und Herren

Während in der Romandie gemäss unsern Informationen die Traubenproduzenten und Kelterbetriebe verpflichtet sind, den kantonalen reb- und weinbaulichen Organisation anzugehören, kennt ausser Schaffhausen kein Deutschschweizer Rebbaukanton eine entsprechende Verpflichtung. Die Einführung einer obligatorischen Mitgliedschaft nach welschem Vorbild wird bei uns von den zuständigen Behörden auch nicht in Betracht gezogen. Damit ist die Mitgliedschaft in den kantonalen Weinbauorganisationen fakultativ und der Branche gehen namhafte Beiträge an die Nationale Dachwerbung durch sogenannte „Trittbrettfahrer“ verloren. Die Verluste betragen in regionaler Abhängigkeit bis 30% der werbespezifischen Verbandsbeiträge, die zusätzlich von den ordentlichen Mitgliedern getragen werden. Das ist für uns eine nicht tragbare Situation.

Obwohl von behördlicher Seite unbestritten ist, dass es eine berufsständische Harmonisierung der Aufgaben braucht, insbesondere wenn (wie in der Deutschschweiz) sich mehrere Kantone gesetzgeberisch und im Vollzug einbringen, können Nicht-Mitglieder auch für den Koordinationsaufwand nicht belangt werden. Ebenso fehlen ihre Beiträge an die Ausbildung, bei weinbaupolitischen Demarchen, Stellungnahmen und zur Schaffung von produktionstechnischen Arbeitshilfen.

Die Allgemeinverbindlichkeit der Absatzförderung ist somit in der Deutschschweiz die einzige rechtliche Grundlage, mit der zumindest alle Marktteilnehmer in die nationale Weinwerbung eingebunden werden können. Für Teile der Deutschschweizer Branchenverbände von besonderer Bedeutung ist weiter die in Art. 14 der Verordnung angesprochene Verpflichtung der Fachstellen zur (Ernte)-Datenübermittlung an die Berufsorganisationen, da nur anhand dieser Grössen die geschuldeten Produktionsbeiträge präzise bemessen werden können – ausser man lässt sich auf ein aufwendiges und zudem ungenaues Selbstdeklarationsverfahren ein.

Unter Berücksichtigung der aufgeführten Argumente ersuche ich die Exponenten des BLW, sich weiter für den Einschluss des Weinbaus in die VO 919.117.72 einzusetzen, um auch der Deutschschweiz, die doch die drittgrösste Weinbauregion der Schweiz repräsentiert, eine rechtliche Handhabe für den Einzug der nationalen Werbegelder offenzuhalten. Mit bestem Dank für Ihre Bemühungen und freundlichen Grüssen

Kaspar Wetli, Präsident BDW

**Extraits du procès-verbal de l'assemblée des délégués de l'IVVS du
14 mai 2014 à Berne**



**Procès-verbal
de l'assemblée des délégués du 14 mai 2014 à Berne**

En ouverture de séance, **L. Favre** salue tous les participants et représentants des diverses interprofessions cantonales et régionales. Il constate que l'invitation et l'ordre du jour ont été envoyés dans les délais statutaires et qu'il n'y a pas de sujet supplémentaire à mettre à l'ordre du jour. En conséquence, il propose aux délégués de tenir la séance selon l'ordre du jour prévu.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 22 mars 2013 à Berne

Il n'y a pas de remarques ou de compléments à ce PV qui est adopté à l'unanimité. Sa rédactrice en est remerciée.

2. Liste des délégués – contrôle des présences, des procurations et du quorum

Ch. Aeby procède au contrôle des présences :

Président	Laurent Favre (président IVVS, sans droit de vote)		
IVV 8	Thierry Constantin	excusé	
	Daniel Etter		procuration de T. Constantin
	Gilles Besse		procuration de O. Mounir
	Jacques Cordonier		procuration de L.-B. Emery
	Olivier Mounir	excusé	
	Louis-Bernard Emery	excusé	
	Pierre-Antoine Héritier	excusé	
	Raphaël Garcia	excusé	
CIVV 6	François Montet	excusé	
	Louis-Bernard Fonjallaz		procuration de F. Montet
	Thierry Walz		procuration de P.-A. Jeannet
	Paul Baumann		procuration de T. Mathier
	Tobias Mathier	excusé	
	Philippe Herminjard		
BDW 4	Kaspar Wetli		
	Robin Haug		procuration de P. Nett
	Thomas Wettach		
	Paul Nett	excusé	
IVVG 2	Martin Wiederkehr		
	Willy Creteigny		
IVVTI 2	Adriano Petralli		procuration de R. Studer
	Rudy Studer	excusé	



IP3Lacs 2	Fabian Teutsch Nicolas Ruedin Etienne Javet	excusé suppléant	procuration de F. Teutsch
FSV 2	Willy Deladoëy Dominique Maigre	excusé	procuration de D. Maigre
ASVEI 1	Jean-Denis Perrochet		
ANCV 1	Pierre-Alain Jeannet	excusé	procuration à T. Walz
SEVS 2	Philippe Varone André Fuchs Jean-Bernard Rouvinez	excusé suppléant	procuration de A. Fuchs
Invités	Pierre Schauenberg, OFAG Sébastien Fabbi, SWP		
IVVS	Chantal Aeby Pürro, trésorière Olivier Savoy, secrétaire général		

Le quorum étant atteint (14 droits de vote de la production et 14 droits de vote de l'encavage), l'assemblée des délégués peut délibérer.

8. Reconduction de l'extension de la mesure d'entraide

La lettre comprenant la demande d'extension de la mesure d'entraide est remise aux délégués et brièvement commentée par le président de l'IVVS. Il s'agit de reconduire la mesure d'entraide promotion des vins suisses (compris Observatoire suisse des vins) pour 2015 à 2017, de demander la force obligatoire au Conseil fédéral et d'attribuer le mandat à SWP.

P. Schauenberg, qui représente l'OFAG à cette assemblée, rappelle aux délégués que les différentes demandes faites par l'OFAG durant le développement de la demande trouvent réponse dans ce courrier qui sera adressé à l'OFAG. Il rappelle que la justification pour la force obligatoire est, depuis l'entrée en vigueur de la PA 14-17, devenue plus sévère quant à l'extension de cette mesure d'entraide aux non-membres de l'interprofession. Le calendrier à suivre prévoit la publication de la demande de l'IVVS dans la Feuille fédérale le 3 juin 2014 avec un délai de consultation de 30 jours. Ensuite l'OFAG préparera le dossier et la procédure qui inclura une consultation interdépartementale. D'ici l'automne, la demande avec préavis sera soumise au Conseil fédéral.

Décision :

- Les délégués ont décidé à l'unanimité de reconduire la campagne de promotion des vins suisses pour les années 2015 à 2017
- Les délégués ont décidé à l'unanimité de maintenir les contributions à 0.455 centime au m² (CHF 0.00455) pour la production, et à 0.55 centime au kilo de raisin (CHF 0.0055) pour l'encavage
- Les délégués ont décidé à l'unanimité de demander la force obligatoire pour la mesure d'entraide, par 25 voix, dont 13 pour la production et 12 pour l'encavage
- Les délégués ont décidé à l'unanimité de confier le mandat de promotion 2015/17 à SWP.

Le président lève l'assemblée des délégués à 16h10.